## LE PROCÈS STAVISKY

# Me de Moro-Giafferri a présenté la défense d'Arlette Stavisky

### Il a terminé la longue série des plaidoiries en demandant l'acquittement de sa cliente

Les jurés entendent, cet après-midi, les dernières plaidoiries. Elles sont au nombre de quatre. Deux avocats, Me Freyssenge et Pierre Charpentier vont plaider les premiers. Ils ont pour ellent M. Darius, le directeur de « Bec et Ongles » et leur argument essentiel est que celui-ci n'a pas retiré un sou de ses relations avec Stavisky. Le contrat passé par Darius avec la S.A.P.E.P., c'est un fait qui ne saurait être discuté, mais encore faudrait-il qu'il ait été démontré par l'accusation, ce qui n'a pas été fait, que Mr Darius eût connu l'origine frauduleuse des fonds à lui versés par cette société dont Stavisky était l'animateur. Dès lors, le délit de recel ne saurait être retenu contre le directeur de « Bec et Ongles » qui a subi déjà quinze mois de prison cellulaire. Il bénéficiera d'un acquittement et cet acquittement doit être massif :

Votre verdict devra signifier, dira Me Freyssenge en terminant, que votre sévérité serait allée aux coupables qui ne sont pas ici et qui devraient s'y trouver. Par ce verdict, la moralité publique aura reçu la satisfaction qu'elle attend et l'immoralité publique un avertissement nécessaire.

Par d'autres arguments que ceux qu'avait développés son confrère, Me Pierre Charpentier demandera, lui aussi l'acquittement du directeur de « Bec et Ongles ».

Après une courte intervention de Me Darmon, qui a tenu à souligner l'abandon d'accusation dont, au cours de son réquisitoire, le procureur général avait fait bénéficier son client, Paul Lévy, l'audience a été suspendue.

### La plaidoirie de Me de Moro-Giafferri

A la reprise, Me de Moro-Giafferri plaide pour Arlette Simon-Stavisky.

Il n'y a plus une place libre dans la salle d'audience où domine l'élément féminin.

« Attaché à la défense d'une femme commence Me de Moro-Giafferri, je ne consens pas à l'abandonner. J'espérais ne pas plaider. Jusqu'à la dernière minute j'espérais que le ministère public, par le scrupule de vous montrer la sincérité de son accusation, renoncerait à poursuivre la femme de Stavisky (Sensation). Je sais gré au procureur général et à ses deux éminents collaborateurs, d'avoir précis. Le problème moral qui se pose devant vous. Je n'ai pas retrouvé dans son réquisitoire les fielleuses immagi-nations du dossier et de la procédure.

« On vous demande, Messieurs les jurés, de condamner cette femme parce que, épouse et mère, elle a gardé le foyer et les enfants. On vous demande de condamner l'amour que cette femme a montré pour l'homme réprouvé, c'est bien cela n'est-ce pas, l'accusation ? (Mouvements). ! , par trahison ou prudente réserve, elle s'était détournée de Stavisky, on ne l'accuserait pas ! Son crime, c'est de s'être jetée sur le cadavre raidi de celui qu'elle avait aimé ! Son crime, c'est ce cri de mère qu'elle a poussé ici-même ! On a institué pour elle ce crime de tendresse ! (Sensation).

» Ce n'est pas une innovation, oh a ressuscité pour elle la loi barbare de ces civilisations qui, le mari disparu, jetaient la femme en holocauste !

» On a recherché, continue Me de Moro-Giafferri, au cours de sa longue carrière conjugale un acte de complicité, rien ! On n'a rien trouvé ! Le Président ne lui a pas posé une seule question qui soit relative à un acte de complicité Arlette Simon n'a jamais été appelée à collaborer avec Stavisky, elle était femme et mère. Quand il fallait une jeune femme pour présider quelques festins où fut conviée la félicité d'après guerre, ce n'était pas Arlette Simon qui présidait. Au cours des voyages dont il fallait colorer la grisaille, une femme accompagnait Stavisky ce n'était pas Arlette Simon ! Quand il y avait des démarches à faire et qu'il semblait politique qu'une femme s'en chargeât, ce n'était pas Arlette Simon, mais alors, qui était-ce ? Je ne prononcerai pas de nom, je suis le collaborateur de la justice, je ne suis pas son auxiliaire non ! Je défends. Rien ne me démontre que celle dont j'oublie de dire le nom soit une coupable et si elle était appelée demain chez un magistrat j'aurais une révolte intime, cette femme est innocente. Mais je vous le demande, pourquoi est-ce la seconde qu'on poursuit en Cour d'Assises ? (Longue sensation) ».

Puis, dans un silence impressionnant, Me De Moro-Giafferri entreprend d'expliquer la différence qui existe, en droit, entre la complicité et le recel.

On remarque que pendant toute cette plaidoirie où il n'est question que d'elle Mme Stavisky, immobile à sa place habituelle, baisse la tête et s'essuie parfois furtivement les yeux.

### « Acquittez-là !... »

Me de Moro Giafferri examine l'accusation pesant sur sa cliente. Il la réduit à néant et ne peut s'empêcher de s'écrier :

« Nous voulons défendre la justice, » aidez-nous un peu, M. le Procureur » général ». (Hilarité).

Voici un beau moment d'émotion quand Me de Moro Giafferri se défend de vouloir défendre la mémoire de Stavisky, le réprouvé.

Une remarque en passant : « Si, MM. les jurés, vous condamnez cette indigente à qui il ne reste plus que son cœur et ses bras pour nourrir ses petits, si vous lui appliquez la condamnation du principe réclamée par le Ministère public, ce sera la contrainte par corps pour contribuer au paiement des frais énormes du procès et ce sera de nouveau la prison, les enfants sans mère ».

Puis, c'est le bref rappel de l'enfance d'Arlette Simon, abandonnée jeune encore par sa mère, enlevée par un danseur américain, la péroraison enfin de l'avocat :

« Acquittez-la ! Oh ! elle n'est pas la mondaine qu'on nous a depeinte. Elle est bonne, charitable, vous en convenez maintenant, MM. les Jurés, que vous la connaissez mieux. Elle est toute la femme, si, comme le dit le « Livre des Livres », la femme est l'arche de toutes les douleurs. Je la remets en toute confiance à votre justice et à votre humanité ».

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

### La parole aux accusés

A la reprise, le président Barnaud donne la parole aux accusés. A Desbrosses d'abord qui cassé en deux, déclare en sanglotant : « Ayez pitié de moi MM. les Jurés, je suis un malheureux ».

Tissier demande l'indulgence des jurés.

Cohen regrette du fond de son cœur ce qu'il a fait, étant suggestionné par Stavisky.

Joseph Garat a une voix brisée, des gestes las. Il dit simplement : « Je suis innocent, rendez mon honneur et celui de mon enfant ».

Paul Guébin jure sur la tête de sa femme et de ses enfants qu'il n'a rien à se reprocher.

Puis, Albert Dubarry élève une véhémente protestation contre sa détention de 2 années comme prisonnier d'Etat. Il a confiance dans la justice des jurés qui le rendront à la liberté.

Bonnaure est plein d'angoisse au moment de crier une dernière fois son innocence. Il est aussi plein de confiance dans le verdict des jures : « J'ai été pris dans la tourmente ; rendez-moi la justice que j'attends depuis deux ans ».

Romagnino ne prend pas tout d'abord sa défense, mais celle de Stavisky dont l'ombre a plané sur ces débats. Il affirme que l'escroc n'a jamais été un indicateur de police « Lavez-le, MM. les Jurés, de la plus sale insulte qu'on puisse adresser à un vivant et de la plus lâche calomnie que l'on puisse porter sur un mort ». Romagnino, très généreux, défend tous ses co-inculpés : « Stavisky aurait été fort surpris s'il avait pu apprendre que 20 hommes seraient poursuivis dans son procès » et, très en verve, il prend enfin sa défense personnelle. Il le fait pour faire disparaître l'épithète de métèque qu'on a accolée à son nom : « Mes deux frères ont été tués à la guerre, pour la France, à la tête de leur section, en montant à l'assaut des tranchées ennemies ; un, le sergent Romagnino, est mort en prononçant une parole que je ne veux pas rapporter car on m'accuserait de l'avoir inventée. Moi-même, ai fait toute la guerre dans l'Infanterie, ceux qui l'ont faite dans cette arme savent ce que c'est ».

Ému, et émouvant, Romagnino ajoute : « Ma belle-sœur s'est suicidée pendant le scandale, ses trois enfants sont venus s'ajouter aux deux miens ! Combien faudra-t-il de morts dans ma famille pour que nous ayons l'honneur d'être Français ? »

### Le verdict est proche

Il est 17 h. 40. Les autres inculpés n'ont rien à ajouter pour leur défense. Aymard et Arlette Stavisky eurent la parole demain, s'ils le désirent, afin que les débats ne puissent être considérés comme clos.

Le président Barnaud lève l'audience.

Les débats continueront demain à 10 heures. Les jurés commenceront leur délibération et la 53e audience pourra, il faut l'espérer, être, tard dans la nuit, celle du verdict, en marquant le point final du grand procès ».

# M. LÉON ABRAMI député du Pas-de-Calais a démissionné

### Il ne veut abandonner, comme avocat, un homme qu'il tient comme innocent des fautes dont on l'accuse

*M. ABRAMI*

M. Léon ABRAMI, avocat à la Cour d'appel, député du Pas-de-Calais, ancien sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le cabinet Clémenceau, membre de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, vient d'adresser à M. Fernand Bouisson sa démission de député.

Dans la lettre qu'il a envoyée au Président de la Chambre, M. Abrami rappelle qu'en 1931, alors qu'il n'était pas député, il a promis son concours d'avocat à un homme qu'il tient pour innocent des fautes dont on l'accuse et qu'il ne saurait abandonner dans les circonstances présentes.

« Obligé de choisir, conclut-il, entre le libre exercice d'une profession qui est la mienne depuis 33 ans, et celui de mon mandat législatif, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission de député ».

L'affaire à laquelle cette lettre fait allusion est celle de Georges Alexandre qui doit comparaître à partir du 28 courant, devant la IIe Chambre du Tribunal, où il sera défendu par Me Leonce Richard, membre du Conseil de l'ordre, et par Me Abrami. La première cause à juger concerne « le Groupement des Débitants de Tabacs ».

# M. LOUIS RENAULT Grand-Croix de la Légion d'honneur

Comme nous l'avons annoncé hier, M. Louis Renault, industriel, fabricant d'automobiles, vient d'être élevé à la haute dignité de grand croix de la Légion d'honneur.

C'est en 1907 que M. Louis Renault sortit son premier moteur d'avion. Pendant la guerre, il organisa la fabrication des munitions en dehors des arsenaux de l'Est et celle des magnétos, pour lesquelles il fallait se libérer des importations étrangères.

*M. Louis RENAULT*

Il créa le tank qui, lors des offensives de 1918, joua un rôle de toute première importance.

Enfin, dans l'industrie automobile et dans celle de la locomotion, M. Louis Renault a à son actif plus de 500 brevets.

Le nouveau grand Croix était grand Officier depuis 1932.

# LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le communiqué du 26 décembre signalait un nouveau bombardement contre les effectifs de l'adversaire. Le 1er et le 2 janvier les doubats, appuyés par les automobiles blindées, avançaient jusqu'à Areri et détruisaient le camp éthiopien, faisant plus de 150 victimes. L'action du 13 janvier complète cette dernière, mais a une ampleur certainement supérieure. Il semble que les Ethiopiens opposent une grande résistance ; disque le combat continue, mais qu'ils perdent du terrain devant l'action offensive énergiquement menée par les troupes du général Graziani.

La dernière division de chemises noires, la division « Tevere », numériquement plus importante que les autres, a du achever son débarquement à Mogadisque la semaine dernière. Ce sont vraisemblablement ces derniers renfort qui permettent au commandement de Somalie d'utiliser ces troupes de choc librement.

### Le Communiqué du maréchal Badoglio

Rome, 15. — Voici le communiqué N° 97. Le maréchal Badoglio télégraphie :

» Les forces armées abyssines commandées par le ras Desta Damtou s'étaient avancées depuis quelques jours entre le Ganale Doria et le Daoua Parma, en vue de tenter d'exercer une pression sur notre front de Somalie dans le secteur de Dolo. Le 12, le général Graziani a entrepris une vigoureuse action contre les troupes du ras Desta. Les Ethiopiens ont été refoulés et poursuivis.

» Le combat continue sur tout le front. Nos pertes ne sont pas graves jusqu'à présent.

» Sur le front érythréen, intense activité de l'aviation. »

### Démentis italiens

Rome, 15. — Dans les milieux officieux on déclare, relativement à l'information suivant laquelle Socota aurait été abandonnée par les troupes italiennes, que ce point n'a pu être abandonné parce qu'il n'a jamais été occupé.

Rome, 15. — Dans les milieux autorisés on dément, comme une pure fantaisie, la nouvelle selon laquelle le général Nobile aurait été rappelé par le gouvernement italien pour la réorganisation de l'aviation.

On ajoute, dans les mêmes milieux, que le général Nobile, qui est revenu plusieurs fois déjà en Italie, fait une fois de plus le voyage à titre privé.

### Les bombardements

Addis-Abeba, 15. — Il semble que l'aviation italienne redouble d'activité ces jours-ci. Les patrouilles et reconnaissances se succèdent sans interruption et de-ci de-là les avions italiens envoient quelques bombes, dont plusieurs ont fait quelques victimes parmi la population civile, en raison surtout de leur chargement en gaz asphyxiants.

C'est ainsi que des avions italiens ont bombardé, ce matin, la ville d'Anelé, sur le front de l'Ogaden, lançant plusieurs bombes asphyxiantes, dont les dégâts ne sont pas encore connus. Mais c'est surtout sur le front nord que s'emploie l'aviation italienne, cherchant sans doute à repérer les mouvements de troupes éthiopiennes qu'elle suppose s'effectuer sur ce front.

Indépendamment de l'avion qui a survolé ce matin une nouvelle fois Dessié, on signale qu'un autre avion a survolé, dans la matinée d'hier, les villes de Galamso et de Miesso, situées sur la ligne du chemin de fer, se dirigeant ensuite vers la région d'Assaimara, vraisemblablement pour rejoindre Assab.

Enfin, dans la matinée d'hier également, deux autres avions italiens ont été signalés survolant la région de l'extrême nord-ouest du Tigré.

A Addis-Abeba, le gouvernement éthiopien continue à protester énergiquement contre les bombardements de villes ouvertes dirigés contre les populations civiles. L'emploi des gaz asphyxiants dans ces bombardements soulève une indignation particulièrement vive. On a appris que le bombardement dans la region de Sakota, au nord de Dessié, récemment effectué, avait causé de nombreuses victimes parmi la population et que, notamment, plusieurs personnes avaient trouvé la mort dans une église qui a été atteinte et détruite par les bombes italiennes.

### L'attaque d'une colonne par le ras Seyoum

Addis-Abeba, 15. — On apprend aujourd'hui seulement, par un communiqué, que les troupes du ras Seyoum ont attaqué, le 2 janvier, une colonne italienne dans la region de Guéralta, sur le front du Tigré. Les Italiens ont eu 65 tués. Les pertes éthiopiennes sont de 6 morts. Les troupes du ras Seyoum se sont emparées de deux mitrailleuses, de nombreux fusils et de mulets.

### L'exploit d'une « Judith » éthiopienne

Addis-Abeba, 15. — Des rapports venant du front nord signalent l'exploit d'une nouvelle Judith éthiopienne. Des soldats italiens ayant enlevé trois femmes éthiopiennes de divers villages du Tembien, les avaient emmenées dans leur camp. Les femmes feignirent d'accepter leur sort, mais s'emparèrent du coutelas d'un Ascari érythréen. L'une d'elles s'en servit pour éventrer le soldat, puis tranquillement elle prit le fusil, la baïonnette et les munitions du mort et rejoignit ses parents par des chemins détournés bien connus d'elle. Ses deux compagnes payèrent de leur vie, l'exploit de la nouvelle héroïne, elles furent exécutées le lendemain, après un rapide conseil de guerre.

# Un exposé de M. Beck à la Diète polonaise

Varsovie, 15. — C'était ce matin la première fois depuis la mort du maréchal Pilsudski, que M. Beck faisait un exposé devant la commission des affaires étrangères de la Diète.

On sent que le colonel Beck s'est efforcé de replacer la politique polonaise dans le cadre de la politique mondiale et qu'il estime que le précédent créé par l'attitude de la S. D. N., dans le conflit italo-éthiopien n'a guère de valeur pour la Pologne. En d'autres termes, il ne croit pas que ce précédent puisse un jour être évoqué contre l'Allemagne.

# La grève des tramways de l'agglomération lilloise

## *La réponse du Ministère aux revendications des « Traminots » est : « Non ! »*

## *La riposte des grévistes est : « La lutte jusqu'au bout ! »*

### La Préfecture rencontre des difficultés pour l'organisation de services d'autobus de remplacement

Il aura fallu que les traminots attendent la onzième journée de grève pour connaître la réponse ministérielle à la demande d'exonération des employés de tramways de l'agglomération lilloise, relative au prélèvement que subissent leurs salaires depuis le 1er août, consécutivement à l'application des décrets-lois.

*Le Comité de l'Union lilloise entourant M. CHRISTIAENS, Président des Groupements Commerciaux du Nord, pénétrant dans l'Hôtel de Ville de LILLE.*

Le Préfet du Nord a en effet, reçu hier après-midi, les représentants des syndicats des agents de l'E.L.R.T. et de l'E.L.R. Il leur a fait notification de la lettre de M. le Ministre des Travaux publics en date du 14 janvier 1936 faisant connaître que « les mesures exceptionnelles d'adaptation ou de dérogation prévues dans l'instruction du 31 juillet 1935 ne peuvent être appliquées tant aux agents de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing qu'à ceux des tramways de Lille ».

Cect revient à dire que la réponse du gouvernement est : Non !

Au cours de l'assemblée qui se déroula peu après à la Bourse du Travail et qui réunissait les grévistes de Lille et ceux de l'E.L.R.T., soit au total 1.900 à 2.000 « Traminots », communication de cette décision a été faite aux agents des tramways. Ils ont clamé leur indignation et le vote qui suivit, l'assemblée fut unanime pour dire : « Nous lutterons jusqu'au bout ».

Par ailleurs, l'Union Lilloise du Commerce a eu un important entretien avec M. Maurice PLANQUE, secrétaire général de la mairie de Lille, tandis qu'à la Préfecture on rencontre de sérieuses difficultés pour l'organisation du service d'autobus dit de « remplacement ».

### Une délégation de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie reçue à l'Hôtel de Ville de Lille

En l'absence de M. Roger Salengro, député-maire, M. Maurice PLANQUE, secrétaire général de la Mairie a reçu en son cabinet, mercredi, à 11 heures, une délégation du bureau de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

Cette délégation, composée de MM. CHRISTIAENS, président ; MASSON, président-adjoint ; HEYMANN, vice-président ; THIRY, secrétaire général ; VAN PETEGHEM, secrétaire administratif, a exposé au représentant de la Ville, la situation faite à ses mandants de par le conflit des tramways et souligné l'intérêt qui s'attache à ce qu'intervienne une prompte et décisive solution. M. le Président Christiaens avait auparavant fait connaître que M. le Préfet avait, la veille, mis au courant la délégation de la position du problème et des intentions probables du gouvernement, qui ne paraissait pas devoir prendre en considération les revendications des ouvriers en grève.

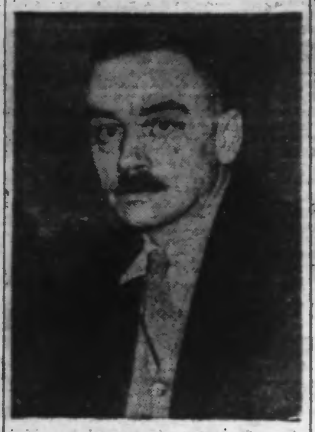

*M. VAN GYSEL qui présidait l'assemblée des grévistes.*

M. Planque déclara : 1. Que M. le Préfet venait d'aviser la municipalité de la réponse défavorable du gouvernement ; 2. Que les ouvriers seraient informés de cette réponse au cours de l'assemblée générale qu'ils tiendraient l'après-midi même à la Bourse du Travail.

Il signala par ailleurs : 1. Les difficultés du problème, le personnel ne se trouvant en conflit ni avec les pouvoirs concédants ni avec les compagnies concessionnaires ; 2. Que l'Administration municipale aura à se pencher au cours de sa réunion de ce jour, sur la situation que crée la décision prise par le gouvernement ; 3. Qu'il importe, dès lors, de surseoir à tout autre examen du problème.

La délégation se rangea à cet avis et se retira.

*M. PACQUET Secrétaire général de la Bourse du Travail de TOURCOING.*

agréa une proposition de M. le Secrétaire général de la Mairie tendant à prévoir une nouvelle réunion vendredi prochain.

### LES GRÉVISTES A LA PRÉFECTURE

Une délégation de l'intersyndicale des tramways de Lille et de l'E. L. R. T. a été reçue à 15 heures à la Préfecture. M. Genet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées assistait à l'entrevue.

La délégation comprenait : MM. JACCOUD, secrétaire général de la Fédération nationale des transports ; LECLAIRE, secrétaire de cette Fédération ; MOLARD, secrétaire du Syndicat de l'E. L. R. T. ; R. DUMOULIN, secrétaire du Syndicat des tramways de Lille ; SUEUR, secrétaire du Comité de grève de Lille, et MARCANT, secrétaire du Comité de grève de Roubaix.

M. A. Guillon, préfet du Nord, a communiqué aux délégués la lettre du ministre des Travaux publics et une discussion courtoise s'est engagée, au cours de laquelle M. Jaccoud a particulièrement et énergiquement protesté contre cette décision.

### La lettre de M. le ministre des Travaux Publics

Voici le texte de la lettre du ministre des Travaux publics :

« Monsieur le Préfet,

» Par votre rapport du 4 janvier 1936, vous m'avez saisi de la question de l'application du prélèvement général sur les dépenses publiques aux traitements et salaires des personnels de la Cie des Tramways de Lille et de l'E. L. R. T.

» Vous me demandez de vous indiquer si j'estimais qu'il convint de faire jouer en l'espèce, les mesures exceptionnelles d'adaptation ou de dérogation prévues par l'instruction ministérielle du ministre des Finances du 31 juillet 1935.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour le personnel de l'E. L. R. T. aucune des conditions requises par l'instruction susvisée, pour permettre une dérogation au principe du prélèvement ne se trouve réalisée.

» En ce qui concerne les agents de Lille, il ne saurait non plus être question de faire jouer le premier paragraphe de l'instruction prévoyant des mesures exceptionnelles d'adaptation, la rémunération des intéressés ayant subi la réduction correspondant à la baisse de l'indice officiel du coût de la vie depuis 1930.

» Reste la question de savoir si le deuxième paragraphe qui a trait au personnel dont les conditions de travail et de rémunération sont celles de l'industrie privée, peut s'appliquer au personnel des tramways de Lille.

» J'ai à cet égard soumis la question à M. le ministre des Finances en lui fournissant tous renseignements utiles, tant sur les conditions statutaires que sur les échelles de salaires auxquelles sont assujettis les agents dont il s'agit.

» Par lettre du 13 janvier, mon collègue des Finances m'a fait connaître que tant en ce qui concerne les salaires proprement dits que les autres avantages statutaires, il ne peut être soutenu que les agents de la Cie des Tramways de Lille réunissent les conditions requises pour être admis à bénéficier de l'exception prévue par l'instruction ministérielle en faveur du personnel placé sous le régime de l'industrie privée et qu'il n'est pas possible en conséquence d'admettre la dérogation sollicitée.

» Dans ces conditions, les mesures exceptionnelles d'adaptation ou de dérogation prévues par l'instruction ministérielle du 31 juillet 1935 ne peuvent être appliquées tant aux agents de l'Electrique L. R. T. qu'à ceux des tramways de Lille. »

### L'Assemblée générale des 2.000 grévistes

Après l'entrevue des grévistes à la Préfecture, ce fut la grande assemblée des grévistes de Lille et l'E. L. R. T.

La salle G. Delory de la Bourse du Travail est comble. Deux mille « Traminots » grévistes s'y pressent à l'heure où commence l'assemblée. Il est 16 h.

*M. LECLAIRE parlant au nom de la C.G.T.*

M. VAN GYSEL, secrétaire adjoint du Syndicat de l'E. L. R. T., preside entoure de MM. SUEUR, secrétaire du Comité de grève de l'E. L. R. T., et MARCANT, secrétaire du Comité de grève de Lille.

M. VAN GYSEL, prenant le premier la parole, dit tout le plaisir qu'il éprouve à presider cette réunion, presente les orateurs inscrits pour prendre la parole et les remercie.

« Cette séance marquera dans les annales du syndicalisme. Pour la première fois les deux syndicats de tramways se trouvent réunis ici. C'est le preuve que l'heure est grave. »

Ainsi débute le discours de M. R. DUMOULIN, secrétaire du Syndicat des « Traminots » de Lille.

Il s'élève tout aussitôt sur les mesures envisagées par la Préfecture. Nous sommes decidés à rester calmes et à lutter jusqu'au bout. Mais s'il survient des incidents c'est le gouvernement qui sera seul responsable ».

Il rend compte de l'entrevue que le Comité de l'intersyndicale a eu avec l'administration municipale de Lille lundi matin.

Il fait en quelque sorte l'historique de l'organisation preconisée par la Préfecture d'un service d'autobus de remplacement qu'il qualifie « d'œuvre de déstabilisation ouvrière. »

M. R. DUMOULIN lit enfin la réponse du gouvernement, réponse dont nous donnons le texte ci-dessus. Il commente cette réponse avec énergie et une grande indignation.

*M. D'HONT Secrétaire général de la Bourse du Travail de ROUBAIX.*

« Nous avons pour nous la loi, l'équité et l'opinion publique, mais puisque le gouvernement cherche la bataille il la trouvera. »

La lecture de la fameuse réponse est accueillie par des cris d'indignation.

M. Dumoulin pose cette question :

— Etes-vous prêt à accepter de reprendre le travail ?

# LE DRAME CONJUGAL DE CALONNE-RICOUART

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

C'est alors que l'épouse craignant pour sa vie et celle de ses enfants, saisit un fer à repasser et le lança vers son époux. Atteint à la tête il trébucha et tomba sur le parquet en poussant un cri de douleur.

Triboulet tenta de se relever mais il n'en eut pas le temps, sa femme s'était baissée pour ramasser le fer et lui en appliquer plusieurs autres coups sur la tête. Le crâne enfoncé et perdant son sang en abondance, l'ivrogne ne bougea plus et resta étendu par terre.

Après cette scène dramatique Mme Triboulet suivie de ses enfants se réfugia chez une voisine, Mme Jossien, à qui elle raconta ce qui venait de se passer.

### La police informée

C'est le plus âgé des enfants, Gustave Triboulet qui alla informer le bureau de police de la scène sanglante qui venait de se dérouler au domicile de ses parents.

Le docteur Ringard, maire de la commune, fut mandé d'urgence pour examiner le blessé, car Triboulet respirait encore. Ayant constaté qu'il avait le crâne fracturé et se trouvait dans un état extrêmement grave, il le fit transporter aussitôt à l'Hôpital de Béthune.

En l'absence du commissaire de police, M. Vasseur, secrétaire du commissariat, prévint la gendarmerie d'Auchel.

Quelques instants après s'rivalent les gendarmes Ricart et Decoster qui procédèrent à l'arrestation de la femme Triboulet.

Celle-ci ne fit aucune difficulté pour reconnaître les faits. Elle déclara avoir frappé son mari avec le fer à repasser parce qu'elle avait eu l'impression que son époux allait l'égorger, elle et ses enfants.

Céline Triboulet fut alors emmenée à Auchel où elle passa le nuit à la chambre de sûreté de la gendarmerie en attendant la décision du Parquet de Béthune à son égard.

A Calonne-Ricouart on ne plaint aucunement Triboulet et l'on s'étonne que le drame qui s'est déroulé mardi ne se soit pas produit plus tôt.

Par contre, l'épouse est considérée comme une bonne mère de famille, travailleuse et fort économe.

Il paraît d'ailleurs vraisemblable qu'elle bénéficiera d'une remise en liberté provisoire, car tout semble indiquer qu'elle a agi en état de légitime défense.

### L'état du blessé

Alphonse Triboulet qui a été admis à l'Hôpital de Béthune est toujours sans connaissance. Son état est toujours considéré comme désespéré et l'on s'attend à une issue fatale.

J.-B. COLBAERT.

# LA BATAILLE TRAGIQUE DE WANNEHAIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le poste fut alerté. Toutes les recherches faites pour retrouver les fraudeurs demeurèrent vaines. Ils avaient mis entre eux et leurs poursuivants la frontière, abandonnant huit gros ballots de tabac, des gourdins, des bottines, des casquettes et des gants.

Ce fut M. Verlaine, docteur de Cysoing, qui donna des soins aux blessés.

Mercredi matin, M. le capitaine Legrand et le lieutenant Le Corre sont venus au poste de Wannehain.

### UNE PRISE DE 110 KILOS DE TABAC DE FRAUDE A SAMÉON

Le capitaine des douanes d'Orchies et le lieutenant de Planard, qui suivaient une piste depuis quelques jours, ont vu enfin celle-ci aboutir et se terminer avec succès. En effet, dans les dépendances de la ferme Delcroix, à Saméon, où ils avaient amené leurs recherches, ils ont découvert, dissimulés, 110 kilos de tabac de provenance étrangère. La prise représente une somme de 6.875 fr. Procès-verbal des faits a été rédigé.

### 100 KILOS D'ŒUFS FRAUDÉS SAISIS A BOESCHÈPE

Mardi matin très tôt, le lieutenant Jouve, accompagné de plusieurs préposés des douanes de **Bailleul**, en embuscade, au lieu dit « les Sept Mesures », à **Boeschèpe**, près de la frontière, ont attaqué un groupe de fraudeurs qui prirent la fuite, abandonnant leur chargement, soit au total 100 kilos d'œufs qui ont été saisis.

Un des contrebandiers, nommé G... de **Boeschèpe**, arrêté a été conduit au poste où, sur sa demande il a été admis à transiger.

## LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »